



1



Plan stratégique national de développement rural 2007-2013 (PSN)

-

Version abrégée

8 juin 2006



Évolution par rapport à la version de novembre



2

Les éléments de contexte

- Équilibre financier
 - ◆ Montant FEADER acté au niveau UE
 - ◆ Montant FEADER pour la France toujours indicatif
 - ◆ Choix français sur les priorités d'utilisation du FEADER
- Architecture de la programmation
 - ◆ PDRH : socle national + volets déconcentrés (avec précision sur les mesures)
 - ◆ 5 PDRR pour DOM et Corse
- Lignes directrices pour la rédaction du PSN (mars 2006)
 - ◆ Structuration du PSN imposée
 - ◆ Obligation de concision
- Cadre commun de suivi et d'évaluation en cours de finalisation

Ce qui est nouveau

- Restructuration du diagnostic
 - ◆ Abrégé et structuré par axe (3 parties)
 - ◆ Ajout des données correspondant aux indicateurs du cadre commun
 - ◆ Diagrammes forces -faiblesses -opportunités -menaces

Lien Diagnostic → Objectifs stratégiques
- Indications sur l'équilibre financier
 - ◆ Entre les 6 programmes
 - ◆ Entre les axes
 - ◆ Au sein des axes entre deux thèmes (lignes directrices)
- Ajout d'objectifs quantifiés
- Réseau rural : structuration de la programmation + montant

Ce qui ne change pas

- Arbres d'objectifs :
 - Objectifs stratégiques → Objectifs opérationnels
 - État des lieux (métropole + DOM)
 - Outils nationaux pour le développement rural
 - Recommandations de l'évaluation à mi-parcours
 - Précisions sur l'articulation entre les fonds
- } Repris en annexe

Structure du PSN

- I- Diagnostic
- II- Stratégie nationale de développement rural
 - ◆ Équilibre financier global + croisement avec les OSC
- III-Déclinaison de la stratégie par axe
 - ◆ Priorités thématiques pour les 4 axes + équilibre financier indicatif + liste des mesures
 - ◆ Spécificités stratégiques des DOM
 - ◆ Objectifs quantifiés
- IV-Liste des programmes et montants
- V- Cohérence interne et externe
- VI-Réseau rural français

II – Stratégie

Les orientations stratégiques communautaires

- 4 OSC pour chacun des 4 axes

OSC1 → transfert de connaissances ; modernisation, innovation et qualité dans la chaîne alimentaire ; secteurs prioritaires pour l'investissement

OSC2 → biodiversité ; préservation et développement des systèmes agricoles et sylvicoles à haute valeur naturelle et des paysages agricoles traditionnels ; eau ; changement climatique

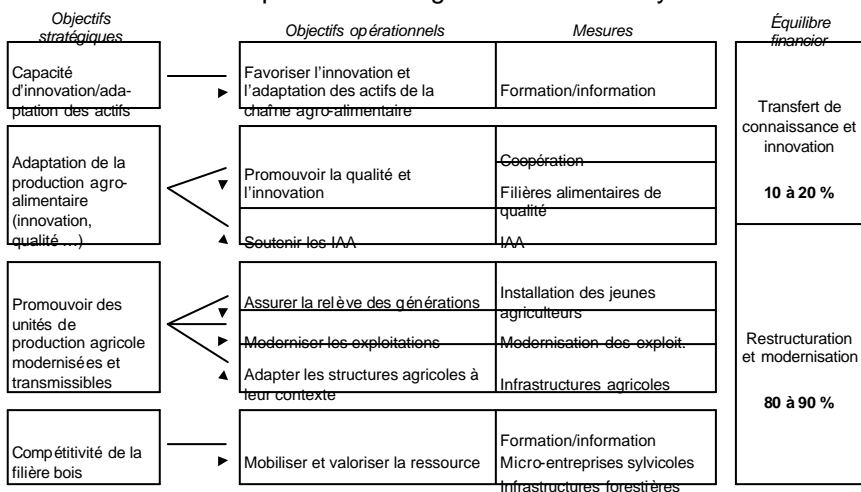
OSC3 → création de possibilités d'emploi et des conditions pour la croissance

OSC4 → améliorer la gouvernance ; mobiliser le potentiel de développement endogène des zones rurales

Croisement stratégie nationale/OSC

Stratégie française de développement rural		OSC1	OSC2	OSC3	OSC4
Axe 1	Capacité d'innovation/adaptation des actifs	X	X		
	Adaptation de la production (innovation, qualité...)	X			
	Exploitations agricoles modernes et transmissibles	X			
	Compétitivité de la filière bois	X			
Axe 2	Occupation équilibrée de l'espace		X		
	Agriculture durable (Natura2000, DCE...)		X		
	Forêt instrument d'aménagement durable		X		
Axe 3	Activités économiques et emploi			X	
	Attractivité résidentielle			X	
	Gestion/valorisation du patrimoine rural		X	X	
	Organisation des acteurs et des territoires			X	X
Axe 4	Potentiel de développement local				X
	Gouvernance locale				X

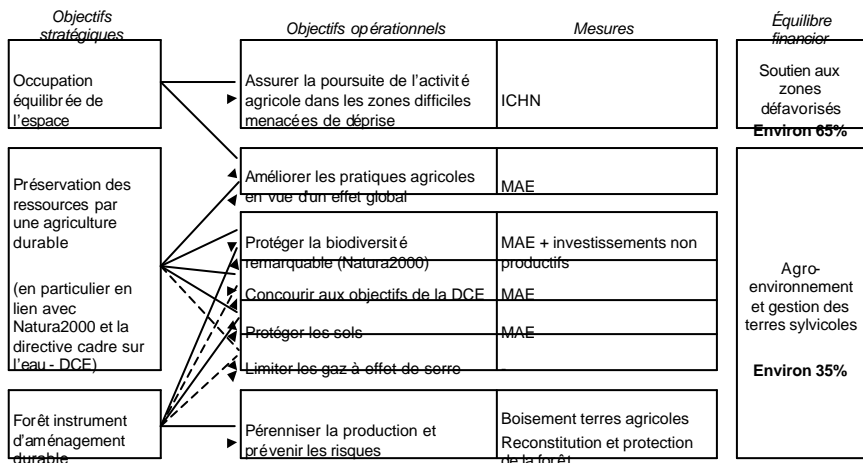
Axe 1 - Compétitivité de l'agriculture et de la sylviculture



<p>Développer la capacité d'innovation et d'adaptation des actifs de la chaîne agro-alimentaire</p>	<ul style="list-style-type: none"> § Développer la technicité et la professionnalisation des actifs, en insistant sur la formation continue, pour améliorer les performances et accompagner la diversification § Renforcer le réseau d'encadrement collectif constitué par les organismes de développement, pour assurer notamment l'expérimentation et le transfert technologique nécessaires
<p>Adapter la production agricole et agro-alimentaire en intégrant les dimensions innovation et qualité</p>	<ul style="list-style-type: none"> § Moderniser les IAA pour assurer des débouchés à la production tant sur le marché local que sur les marchés à l'exportation § Améliorer la valeur ajoutée des produits agricoles et des produits transformés
<p>Promouvoir des unités de production agricole modernisées et transmissibles</p>	<ul style="list-style-type: none"> § Conforter les filières traditionnelles (cane et banane) tout en développant et structurant la diversification § Améliorer la gestion des effluents d'élevage § Développer les infrastructures liées à la production, notamment l'irrigation § Préserver le foncier agricole de l'importante pression foncière § Assurer la relève des générations en agriculture en combinant un dispositif d'installation des jeunes agriculteurs adapté aux DOM et un dispositif de préretraite, l'âge moyen des exploitants dans les DOM étant sensiblement supérieur à la moyenne nationale
<p>Améliorer la compétitivité de la filière bois</p>	<ul style="list-style-type: none"> § Soutenir l'exploitation de la forêt dans une perspective de développement durable § Améliorer la desserte § Soutenir les investissements en forêt publique et privée § Renforcer l'aval de la filière et la valorisation des produits de la forêt (bois d'œuvre, bois énergie, bio-molécules)

Axe 1 DOM

Axe 2 – Gestion de l'espace et amélioration de l'environnement

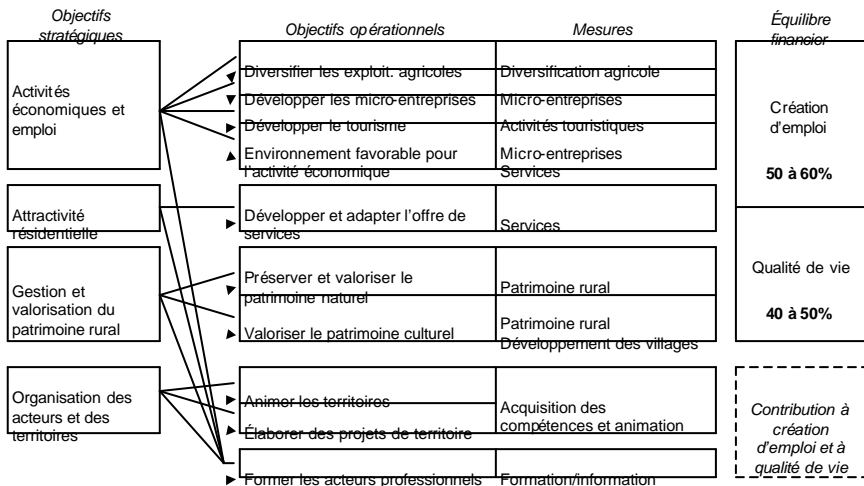


Axe 2 DOM

Concourir à l'occupation équilibrée de l'espace	<ul style="list-style-type: none"> § Développer le soutien à l'agriculture dans les zones difficiles, en adaptant le dispositif ICHN à la situation des DOM
Préserver l'état des ressources naturelles par une agriculture durable	<ul style="list-style-type: none"> § Préserver la biodiversité exceptionnelle des DOM-contribution à la mise en œuvre des plans d'action pour la biodiversité pour chaque DOM § Adopter des pratiques agricoles compatibles avec l'atteinte des objectifs environnementaux de la directive-cadre sur l'eau § Renforcer nettement la contractualisation environnementale dans tous les domaines, notamment pour la gestion des effluents d'élevage
Promouvoir la forêt comme instrument d'aménagement durable de l'espace	<ul style="list-style-type: none"> § Gérer durablement les forêts des DOM qui représentent un patrimoine naturel sans équivalent dans les autres régions françaises et qui contribuent à lutter contre des phénomènes naturels plus marqués dans les DOM (ruissellement des eaux, érosion des sols...) § Lutter contre les risques naturels auxquels est exposée la forêt (incendies...)

III- Priorités d'intervention du FEADER

Axe 3 - Diversification de l'économie et qualité de vie en milieu rural

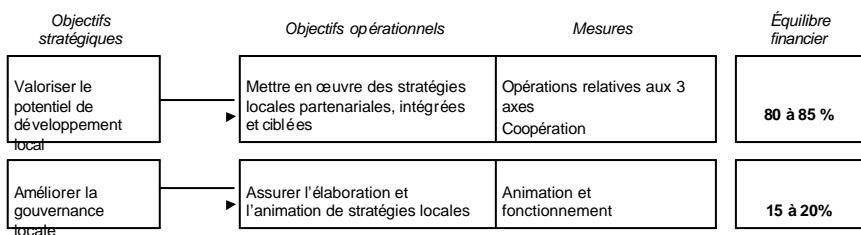


Axe 3 DOM

Maintenir et développer les activités économiques et favoriser l'emploi	<ul style="list-style-type: none"> § Diversifier l'activité agricole qui dépend d'un petit nombre de produits et d'un marché local étroit, par les activités touristiques et la valorisation des produits § Diversifier l'économie rurale encore trop spécialisée, notamment en valorisant les productions locales (bois d'œuvre, artisanat d'art...) § Encourager la transmission/reprise d'activités
Développer et gérer l'attractivité résidentielle pour les populations dans leur diversité	<ul style="list-style-type: none"> § Développer les services § Développer les infrastructures de base
Gérer et valoriser le patrimoine rural	Mêmes objectifs qu'en métropole
Favoriser l'organisation des acteurs autour de projets de territoires intégrés et partagés	Se fera essentiellement via LEADER

III- Priorités d'intervention du FEADER

Axe 4 - LEADER



Enveloppes financières des programmes

PDRH socle national + 21 volets régionaux	5 125 M€
PDRR Corse	81 M€
PDRR Réunion	319 M€
PDRR Guadeloupe	137 M€
PDRR Guyane	74 M€
PDRR Martinique	100 M€
TOTAL	5 836 M€

Cohérence interne et externe de la stratégie

- Au sein de la politique de développement rural : entre les 4 axes
- Avec les autres stratégies communautaires
 - ◆ Lignes directrices intégrées pour la croissance et l'emploi
 - ◆ 6e programme d'action pour l'environnement
 - ◆ Stratégie forestière européenne
 - ◆ Changement climatique
- Avec les autres instruments financiers communautaires
 - ◆ 1er pilier de la PAC
 - ◆ Fonds structurels : FEDER et FSE
 - ◆ FEP
 - ◆ BEI

Réseau rural français

➤ Objectifs

- contribuer à une approche intégrée du développement rural
- améliorer l'ingénierie
- renforcer l'approche territoriale
- améliorer les pratiques de mise en œuvre du FEADER

➤ Partenaires : représentants institutionnels (Etat, collectivités, OP...), acteurs socio-économiques professionnels et associatifs, experts (au besoin)

➤ Actions : diffusion d'information, séminaires thématiques, échanges de pratiques, appui à la coopération...

➤ Structuration

- ◆ actions nationales → programmation dans le socle national du PDRH
- ◆ actions régionales → volets déconcentrés du PDRH + 5 PDRR

➤ Montant : au moins 25 M€

FEADER/Fonds structurels (FEDER et FSE)

➤ Interventions **complémentaires** pour faire des territoires ruraux des pôles de développement

◆ exemples :

- action sur les unités de production (FEADER) + innovation dans la seconde transformation/commercialisation (FEDER)
=> compétitivité des secteurs agricole, forestier et agro-alimentaire
- micro-entreprises et services (FEADER) + accessibilité via transport durable et TIC (FEDER) + formation, employabilité (FSE)
=> attractivité économique et résidentielle des espaces ruraux

➤ Zones de **recouvrement** possibles

- ◆ axe 1 : limitées (concernent innovation, formation)
- ◆ axe 2 : aucune (vu la nature des actions et des bénéficiaires)
- ◆ axe 3 : nombreuses (micro-entreprises, services, TIC, préservation et valorisation économique du patrimoine, formation...)

FEADER/Fonds structurels (FEDER et FSE)

- **Établir la ligne de partage**
 - ◆ à préciser dans les programmes
 - ◆ critères possibles :
 - taille critique du projet
 - impact territorial du projet (niveau régional, départemental, local)
 - type d'investissement ou type de bénéficiaire
 - ...
- **Moyens de coordination**
 - ◆ proposition d'un comité régional de suivi commun FEADER-FEDER-FSE-FEP

Fin